



NOTICE D'INFORMATION PREALABLE



Ile-de-France

Hall i - BAL n°16
67 rue Vergniaud
75013 PARIS
☎ 01 48 01 81 51
tourisme@ffrandonnee-idf.fr

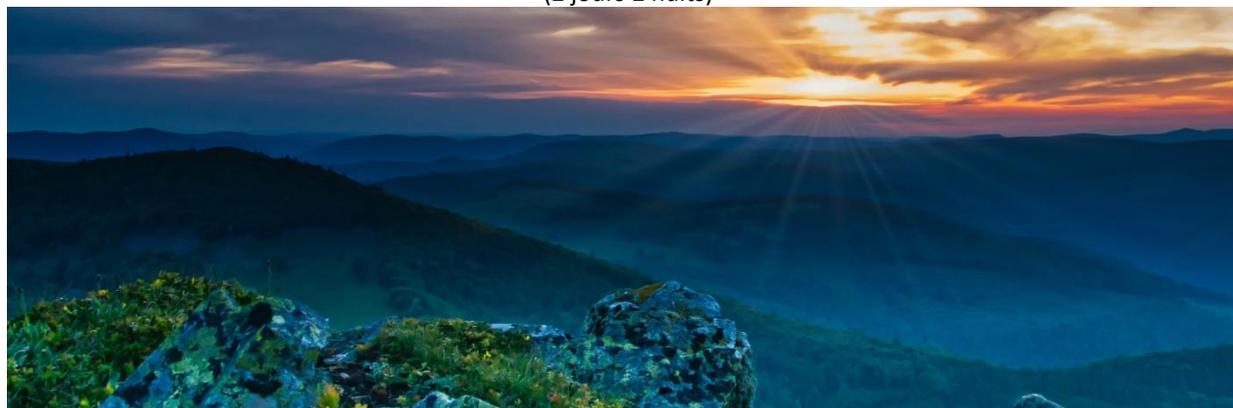


Beevouak association
Affiliée à la FFRP n°10188
87 rue Maurice Thorez
92000 NANTERRE
www.beevouak.org

Assurance RCP _____ : GROUPAMA
Garantie financière _____ : GROUPAMA 8-10 rue d'Astorg 75008 PARIS

Rando vosgienne

(2 jours 2 nuits)



La sortie est ouverte aux adhérents de l'association Beevouak inscrits à l'activité de randonnée pédestre et titulaires de la licence FFRP 2020 avec assurance IRA ou à toute autre personne titulaire d'une licence IRA de la FFR en cours de validité.

Nombre de participants : 5 au minimum, 8 au maximum

Date : du 8 octobre 2020 au 10 octobre 2020.

Déplacements : à pieds et en navette

PROGRAMME

Un séjour de randonnée en immersion dans la nature vosgienne pour prendre un grand ballon d'oxygène !

J1 : Accueil à la gare de Saint Dié (88100) à 20h45 . Les randonneurs rejoignent à pied le lieu d'hébergement environ 20' (1,3km). Les bagages seront pris en charge de la gare jusqu'au lieu d'hébergement. Accueillis au sein d'une famille vosgienne, ils auront le plaisir de déguster des traditions locales. Hébergement collectif. (prévoir un sac de couchage ou duvet)

J2 : Transfert en navette de St. Dié, lieu d'hébergement jusqu'au col de la Schlucht Alt.1139m (environ 50'). Randonnée sur sentier pour rejoindre l'auberge du Steinlebach sur un sublime parcours de 19 km qui propose des points de vue à couper le souffle (caractéristiques de la randonnée : indice d'effort : 4/5 « assez difficile », technicité : 3/5 « peu difficile » et niveau de risque 3/5 « peu élevé » selon l'échelle de cotation de la fédération française de randonnée). Déjeuner le long du parcours avec pique-nique tiré du sac (fourni)



Figure 1 Auberge du Steinlebach



J3 : Départ de l'auberge de Steinlebach, où les randonneurs auront passé la nuit. Randonnée sur un parcours de 14 km qui emprunte des sentiers sublimes et subtiles au milieu d'une nature préservée. Déjeuner le long du chemin avec un pique-nique tiré du sac (fourni). (caractéristiques de la randonnée : indice d'effort 3/5 « peu difficile », technicité : 3/5 « peu difficile » et niveau de risque 3/5 « peu élevé » selon l'échelle de cotation de la fédération française de randonnée)

Portage : chaque participant prévoit un sac à dos pour porter ses effets personnels pour la durée du séjour, un duvet ou sac de couchage, de l'eau pour son hydratation, le pique-nique

⚠ *En fonction de la météo le programme peut être modifié. L'animateur se laisse la possibilité de proposer au groupe des alternatives possibles pendant le séjour.*

(¹ Pour plus d'informations sur l'estimation de la difficulté des randonnées voir : https://www.ffrandonnee.fr/_241/cotation-de-randonnees-pedestres.aspx)

HEBERGEMENT

Hébergement collectif. Prévoir d'amener duvet ou sac de couchage

Association bénéficiaire de l'Immatriculation Tourisme fédérale de la Fédération Française de la Randonnée Pédestre 64, rue du Dessous des Berges 75013 Paris – Numéro d'immatriculation : IM075100382. Tél. 01 44 89 93 90 – CENTRE D'INFORMATION : tél. 01 44 89 93 93

La Fédération Française de la Randonnée Pédestre est une association reconnue d'utilité publique. Agréée et délégataire du Ministère chargé des Sports pour la randonnée pédestre et le Longe Côte. Membre du Comité National Olympique et Sportif Français et de la Fédération Européenne de la Randonnée Pédestre
Code APE : 9319Z – SIRET : 303 588 164 00051



NOTICE D'INFORMATION PREALABLE

COUT DU SEJOUR

Le coût du séjour est fixé à 255€ par personne, en pension complète, en hébergement collectif (Cf. § précédent « Hébergement »).

Ce prix comprend :

- La pension complète du dîner du 1^{er} jour au déjeuner du dernier jour
- L'accompagnement des randonnées par un Animateur de l'association Beevouak
- Le transfert en navette du lieu d'hébergement du 1^{er} jour jusqu'au col de la la Schlucht

Ce prix ne comprend pas :

- Le trajet du point de provenance des participants jusqu'au point de rendez-vous à St. Dié des Vosges (88100)
- Le trajet de la gare de St. Amarin (68550) jusqu'au lieu de retour des participants le dernier jour
- Les extras (boissons)
- Les dépenses personnelles
- Les assurances facultatives (annulation, interruption, bagages, assistance rapatriement)
- D'une manière générale, tout ce qui n'est pas indiqué comme "compris"

INSCRIPTIONS

Les préinscriptions sont ouvertes à compter du 26/06/2020 sur le site internet de l'association www.beevouak.org

Cette préinscription sera matérialisée par le règlement d'une pré-réservation de 55€ avant le 24/07 (par chèque à l'ordre de Beevouak adressé à Beevouak association 87 rue Maurice Thorez 92000 NANTERRE ou par tout autre moyen mis à disposition des participants par l'association)

Suivant le nombre de préinscrits, la décision de réaliser ou non ce séjour sera prise au plus tard le 25/07. En cas d'annulation, le remboursement de la préinscription sera effectué par l'association Beevouak

S'il est décidé de réaliser ce séjour, le Club proposera à chaque préinscrit un Bulletin d'Inscription. Son inscription deviendra définitive après signature et renvoi de ce Bulletin **sous 8 jours**. Le montant de la pré-réservation reçu sera affecté au règlement de l'acompte

ASSURANCES FACULTATIVES

Vous aurez la possibilité de souscrire, lors de l'inscription définitive aux assurances individuelles facultatives, au moyen du Bulletin de souscription Assurances joint à notre envoi.

PAIEMENTS

- Acompte de 55€ à la pré-inscription.
- Prime d'assurances facultatives lors de l'inscription.
- Solde du séjour avant le 05/09

Tous les règlements doivent être faits par chèque à l'ordre de Beevouak ou par tout autre moyen de règlement mis à disposition par l'association.

DISPOSITIONS CONCERNANT LES DEPLACEMENTS

Néant

CONDITIONS DE RESOLUTION OU D'ANNULATION DE L'INSCRIPTION.

Le voyageur peut annuler son voyage à tout moment aux conditions financières suivantes :

- Annulation faite avant le 14 août 2020 restitution des sommes versées avec une retenue de 50€ par dossier d'inscription.
- Annulation entre le 14 août inclus 2020 et le 05 septembre inclus retenue de 55% du montant total du séjour.
- Annulation postérieure au 5 septembre 2020 retenue de 100% du montant total du séjour.

RECOMMANDATIONS

Il convient d'être suffisamment entraîné à la pratique de la randonnée pour apprécier pleinement ce séjour.

Les conditions générales de vente et notice sur les assurances sont annexées à la présente à télécharger sur le site www.beevouak.org

Amicalement,

Le Responsable Tourisme,

Jean-Michel Fournier